

AVENZER & RODARY 2008

RODARY & CASTELLANET 2003

*Introduction*

**Les trois temps de la conservation**

ESTIENNE RODARY ET CHRISTIAN CASTELLANET

*Cet ouvrage est composé d'un choix de communications — remaniées, mises à jour, parfois réécrites, et accompagnées d'une introduction et d'une conclusion inédites — initialement présentées au deuxième colloque*

**DYNAMIQUES SOCIALES ET ENVIRONNEMENT**

**Pour un dialogue entre chercheurs, opérateurs et bailleurs de fonds**

Organisé à Bordeaux les 8, 9 et 10 septembre 1998

par l'AFVP, la Banque mondiale, le GRET, l'IRD, le Ministère de la Coopération, REGARDS (CNRS-IRD) et l'Union européenne

**Comité scientifique :**

Georges Bertrand, Christian Castellane, Christian Levêque,  
Claude de Miras, Didier Narbelet, Didier Pillot, Georges Rossi,  
André Sourria et Amos Tincani

**Prolegomènes**

On assiste depuis les années 1970 à une transformation des discours et des pratiques du monde de la conservation de la nature. La préoccupation environnementale, qui a accompagné la dynamique d'expansion du capitalisme mais s'est trouvée marginalisée au cours du XX<sup>e</sup> siècle, est aujourd'hui réactualisée. De nouvelles formes de gestion de la nature sont recherchées, dans lesquelles la perspective n'est plus de compenser à la marge et de manière secondaire les excès du progrès par des actions de protection de la nature, mais de réintégrer le souci environnemental au sein de la pratique moderne. Dans ce contexte, la conservation de la nature retrouve un nouveau souffle, car elle représente potentiellement une application concrète des problématiques que le développement durable pose aujourd'hui à la politique mondiale.

La réintégration de la conservation dans les pratiques de développement est au centre de ce livre. Les problèmes sont immenses et nombreux, et les polémiques qui agitent le milieu de la « conservation participative » depuis les années 1980 sont à la hauteur des difficultés — et parfois des impasses — rencontrées dans la recherche d'une gestion viable des milieux. Mais la

complexité de la question ne doit pas masquer un fait essentiel : la potentialité entrevue dans ces débats d'un réajustement à la fois technique et symbolique d'une exploitation et d'une habitabilité des espaces terrestres. Là où les limites imposées par les techniques permettaient autrefois (avant les révolutions industrielles) de concilier utilisation et protection des milieux, de nouvelles formes de pratiques et d'éthiques doivent être trouvées aujourd'hui qui puissent refonder ces liens. Cette perspective se place à très long terme : elle oblige à sortir d'un discours polémique à courte vue, dans lequel les scientifiques, notamment, se sont largement engagés. Parce qu'elle répond à la fois à une vision du monde et à des pratiques politiques, économiques et sociales, la problématique environnementale se doit d'être une zone de débats et de conflits ; mais le dialogue entre scientifiques, opérateurs et bailleurs de fonds, pour reprendre les termes du colloque à l'origine de cet ouvrage, doit se faire dans des termes où la rencontre entre ces différents champs sociaux devient une source heuristique et pratique plutôt qu'une confusion des genres.

Cet ouvrage témoigne des modifications en cours, mais également des lacunes qui restent béantes dans la recherche d'une conservation intégrée. Le monde de la protection de la nature est actuellement dans une phase d'élaboration et d'expérimentation, dans laquelle la force d'invocation est parfois plus forte que l'impact de politiques concrètes. Dans un contexte où l'exemple est « local » dans la mesure principale où il a une visibilité mondiale, l'ouvrage cherche à articuler les cas concrets, les réflexions thématiques et une approche plus englobante. Cet englobement est rendu nécessaire à la fois parce que l'« intégration » est une position normative qui ne correspond pas forcément ni aux pratiques effectives des acteurs, ni aux approches scientifiques ; et parce que les solutions viendront peut-être d'une mise en relation plus avancée entre des pratiques locales et des politiques mondiales.

### *Une problématique de l'intégration de la conservation et du développement*

Dans le domaine de l'environnement, nous assistons actuellement à des transformations de grande envergure dont il est difficile de prendre la mesure sur le long terme. On sait que la période historique moderne et contemporaine, par son emprise sur la nature et son extension spatiale, a provoqué de profonds bouleversements sur les dynamiques naturelles à l'échelle du globe. On sait moins que les préoccupations et les critiques des conséquences de ce processus sur l'environnement ont été quasiment concomitantes à

l'émergence de la modernité. En ce sens, une réflexion sur l'intégration de la problématique environnementale dans les dynamiques sociales rejoint de manière symétrique une réflexion sur les conséquences écologiques du développement, c'est-à-dire une réflexion d'ordre général sur notre rapport à la nature.

Par ses enjeux et ses modalités de mise en œuvre, la « conservation », entendue comme la caractérisation technoscientifique de la protection de la nature, peut paraître relativement marginale dans ce cadre. Elle constitue pourtant un révélateur fondamental de la construction sociale de l'environnement.

La « conservation de la nature » a historiquement constitué dans ses premières formulations une alternative à l'entreprise d'occidentalisation du monde. Mais du fait de la force du paradigme moderne, ce souci conservateur n'a pu à peu être repoussé à la marge, en bordure de la mobilisation du progrès à travers le globe, — pour finalement se retrouver lui-même englobé dans le discours et les pratiques modernes de gestion scientifique de la nature, présentant alors des objectifs et des modalités d'action finalement profondément contradictoires avec ses intentions initiales. L'aire naturelle protégée — outil dominant de la conservation de la nature au cours du *xx<sup>e</sup>* siècle — a ainsi représenté davantage une nouvelle forme d'imposition de la vision moderne du monde qu'un espace de mise à distance et de diversité. Dans ce cadre, et à l'image de l'entreprise capitaliste et technique, la conservation a certes connu des réussites écologiques, mais a surtout provoqué des conséquences sociales souvent dramatiques.

C'est pour sortir de ces impasses que la conservation recherche une articulation positive entre ses pratiques et des pratiques sociales plurielles d'usage et d'entretien de la nature ne rentrant plus dans le cadre strict d'une définition scientifique unique ou d'une mise en politique uniformisée et centralisée. Imaginer une conservation « intégrée » suppose de dépasser des oppositions qui sont constitutives de la société occidentale, dans son rapport à l'autre (objet naturel ou exotique) et dans sa lecture de l'action sectorielle où la médiation politique s'effectue exclusivement à travers les experts et les élus.

### *Quelques définitions*

Dans ce contexte d'ouverture et de redéfinition des pratiques, les termes utilisés connaissent bien évidemment des reformulations rapides. La profusion des termes en usage pour qualifier les actions de protection de la

nature est probablement un premier élément de confusion dans la réflexion environnementale. Avant de rentrer dans l'historique proprement dit (qui présente des acceptions de termes variables selon les périodes et les régions), il apparaît nécessaire de clarifier les différentes notions employées par le monde de la protection de la nature pour définir ses modes de fonctionnement. On laisse ainsi de côté les débats sur l'objet de cette action, c'est-à-dire la compréhension de ce qu'est la « nature », parce que la thématique de l'ouvrage est centrée sur les modes opératoires davantage que sur les objets (et bien que les deux soient intrinsèquement et techniquement liés comme nous aurons l'occasion de le montrer) et surtout parce que la réflexion en ce domaine est bien avancée, notamment en ce qui concerne le mythe dépassé de la nature sauvage (voir l'article de Rossi, *infra*), les qualifications opérées à propos des impacts anthropiques dans le cadre d'une nouvelle écologie « des déséquilibres » (Scoones, 1999) et les impasses de toute approche extrémiste du naturalisme comme du constructivisme (Collectif, 2001).

La notion de *protection* semble être le terme le plus générique pour désigner toute action — politique, économique, technique ou autre — visant à maintenir ou améliorer les systèmes naturels. Le mot renvoie directement à l'idée de défense des éléments naturels contre des dynamiques (anthropiques notamment) jugées négatives. À l'opposé, l'idée d'*exploitation* définit une utilisation de la nature effectuée sans considération des impacts portés à ces systèmes. Si l'on imagine un spectre d'actions organisé selon la plus ou moins forte prise en considération du maintien des dynamiques naturelles, la protection se trouverait à une extrémité, tandis que l'exploitation occuperait la position opposée. Sur ce spectre, la notion de *gestion* se situerait alors au centre, le mot désignant une utilisation organisée de la nature, sans qu'il définitive ni qualifie l'orientation protectionniste ou exploitante. La gestion a ainsi acquis un statut de concept fourre-tout en ce qu'il désigne très peu de choses, si ce n'est la volonté de rationalité de l'action.

Dans cette catégorisation, certains termes apportent des éléments plus spécifiques en caractérisant la dimension technico-scientifique de la défense de la nature. La *conservation* se place bien évidemment du côté de la protection, mais dans des formes qui ont subi au cours du dernier siècle des modifications profondes. Actuellement, et notamment dans le monde anglo-saxon, le terme désigne une gestion prudente et mesurée des ressources naturelles, c'est-à-dire une utilisation de la nature avec une finalité explicite de protection destinée à assurer les usages futurs. À l'inverse, la *préservation* n'autorise aucun prélèvement : la protection est totale sur les espaces considérés.

Il faut préciser ici que les termes de conservation et préservation ont connu des modifications au cours du temps et selon les lieux. Au XIX<sup>e</sup> siècle aux États-Unis, la « conservation » était défendue par ceux que l'on nomme aujourd'hui préservationnistes (voir ci-dessous). Dans l'Empire colonial anglais, le mot « préservation » a été utilisé à l'époque de la diffusion des réserves de chasse dans lesquelles un prélèvement des ressources était pratiqué, alors que celui de « conservation » a caractérisé la période suivante, qui a vu la diffusion des parcs nationaux dans lesquels aucune utilisation des ressources n'était autorisée (voir également ci-dessous). L'acception anglo-saxonne actuelle des deux termes procède donc d'une inversion de sens par rapport à ces définitions historiques, mais c'est dans le sens contemporain que nous l'utilisons dans cet ouvrage.

Des formes moins exclusivement tournées vers une stricte protection de la nature existent également et tendent actuellement à se diffuser dans le lexique environnemental. On peut notamment distinguer les deux termes de patrimonialisme et de *ressourcisme*, qui ont historiquement été associés à des cultures d'intervention particulières. Pour en rester ici à des définitions actuelles et utiles à notre propos, on peut considérer que la notion de *ressourcisme* définit une protection à finalité d'exploitation. Le mot, qui n'existe pas en français, mais constitue un néologisme tiré de l'anglais, est intéressant en ce sens qu'il insiste sur l'idée de ressource et fait donc écho aux problématiques contemporaines de mise en valeur de la biodiversité (Vivien (dir.), 2002). De manière symétrique, et si l'on s'en tient toujours à une définition restreinte, le *patrimonialisme* peut caractériser une exploitation à finalité de protection, dans la mesure où l'exploitation ne définit pas uniquement un processus technique mais également un cadre institutionnel et des conventions sociales. Son intérêt réside dans le fait qu'il insiste davantage sur la dimension sociale et politique que des concepts apparentés comme celui de capitalisation. Encore faut-il être prudent sur l'utilisation de ces deux termes, qui ont chacun une histoire singulière. Le *ressourcisme* a une histoire principalement américaine, où, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la conservation des ressources (*resource conservation*) est un élément central des politiques de mise en valeur de l'espace (Oelschlaeger, 1991). Le patrimonialisme, de la même manière, a une longue histoire en France, qui remonte aux premières mesures de mise en défens des forêts au XVII<sup>e</sup> siècle, et qui connaît aujourd'hui un regain d'intérêt comme notion susceptible de répondre, par sa dimension de réappropriation sociale et symbolique de la nature, de manière adéquate aux questions posées aux politiques de l'environnement (Cornier-Salem *et al.*, 2002).

Le qualificatif « intégrée » accolé à la notion de conservation pourrait alors être, sinon synonyme, du moins proche des termes de *ressourcisme* et de patrimonialisme. Mais son emploi dans cet ouvrage est justifié par la volonté de mettre en évidence le processus diachronique d'inscription de la protection dans les logiques de développement. De la même manière, la *durabilité* du développement ou l'utilisation *soutenable* des ressources naturelles rejoignent en certains points notre formulation d'une conservation intégrée, mais elles s'inscrivent, nous le verrons, dans un contexte de formulation politique du concept de développement durable qui s'avère aussi problématique qu'heuristique<sup>1</sup>.

Enfin, il va sans dire (même si les raccourcis sont nombreux sur ce point pourtant évident), que nous distinguons les préoccupations « écologistes » (proches des « environnementalistes » anglo-saxons) de celles des écologues, praticiens de la science écologique. La confusion, qui est parfois visible sur ce point tant dans le discours que dans les formes de l'engagement, est une dimension de la problématique qui nous intéresse, mais elle incite à la clarification des termes utilisés et des positions prises, d'avantage qu'à un amalgame des termes sans grande pertinence scientifique.

### Le premier temps de la conservation : une intégration manquée

Il est difficile de dater précisément les premières préoccupations de protection de la nature. L'inquiétude liée aux changements dans les conditions environnementales, et notamment les modifications climatiques et l'érosion des régions méditerranéennes, est visible dès l'Antiquité. De même, il est admis que les mises en protection d'espaces dans l'objectif de limiter la chasse ou de diminuer le prélèvement des produits forestiers sont nombreuses à travers l'histoire, avec des exemples de politiques de conservation avancées en Chine, en Inde, au Japon ou dans l'Empire ottoman. La civilisation moderne aura eu néanmoins ceci de particulier de voir se constituer graduellement un secteur autonome de la conservation de la nature, distinct des autres activités d'aménagement et d'exploitation de l'espace, ayant

1. On notera que l'usage du terme « conservation » dans le texte renvoie généralement à un champ social qui s'est historiquement constitué, on va le voir, depuis un siècle. À ce titre, l'utilisation du mot, qui pourrait paraître anachronique si l'on suivait les définitions données plus haut, doit se comprendre dans la volonté de mettre en évidence la continuité historique plutôt qu'une pratique spécifique.

pour finalité la protection de la nature en tant que telle. Pour la première fois dans l'histoire à une échelle conséquente, la protection de la nature ne se fondeait plus sur un souci de consolidation d'une activité humaine (réserves de bois pour la navigation, réserves de gibier, etc., c'est-à-dire une conception « *ressourciste* »), mais suivant des principes propres à des considérations écologistes.

Cette autonomisation de l'action conservatinniste allait prendre du temps à s'imposer. Dans une première période, qui court du XVII<sup>e</sup> à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la protection de la nature est restée inscrite dans une problématique générale de mise en valeur et de contrôle de la nature. Ce n'est qu'au tournant du XX<sup>e</sup> siècle qu'elle prend la forme d'un domaine spécifique, avec ses propres logiques et ses propres finalités. Ce mouvement d'autonomisation répondait à une rupture conceptuelle importante par rapport aux orientations dominantes prises par le capitalisme et le colonialisme. Cette rupture a eu pour conséquence de séparer très clairement les actions de conservation de l'exploitation des milieux, et a correspondu à la diffusion d'un outil particulier de protection : l'aire naturelle protégée. En ce sens, l'histoire de la constitution du monde conservatinniste a un lien étroit avec la conservation « intégrée » qui est au centre de cet ouvrage. Les débats actuels sur la réintégration de la problématique conservatinniste dans les systèmes de développement sont en effet les reliefs les plus récents d'une controverse beaucoup plus ancienne. Ce que la médiatisation des questions environnementales depuis les années 1960 cache, c'est que la réflexion conservatinniste — dans ses formes intégrées ou « exclues » — est pratiquement aussi vieille que le capitalisme. La « conservation » entendue dans sa forme restreinte d'espaces naturels protégés n'a pas toujours constitué l'élément paradigmatique de l'action de protection, mais a répondu à une marginalisation et à une fixation du discours environnemental à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les premières mesures concrètes de mise en réserve coïncident assez étroitement avec la colonisation occidentale — à la fois mentale et territoriale — du monde. Contrairement à une thèse largement répandue chez les historiens des mouvements écologistes selon laquelle l'environnementalisme serait une conséquence directe et localisée de l'industrialisation nord-américaine, il apparaît que les premières préoccupations écologistes sont d'avan- tage liées à la rencontre des Européens avec les Tropiques. Cette constitution d'une pensée environnementale a été provoquée par la contradiction apparue rapidement entre une entreprise géographique de découverte et de mise en valeur de nouveaux territoires, d'une part, et les détériorations rapi-

des qui sont survenues sur ces espaces à partir du moment où ils étaient exploités par les autorités coloniales, de l'autre (Grove, 1995).

Ces premières préoccupations écologistes semblent avoir eu très tôt une dimension « intégrative », au sens où elles s'exprimaient par la prise de conscience de l'interconnexion des phénomènes environnementaux et la formulation du concept de rareté des ressources naturelles. L'île tropicale a occupé une place particulière dans la construction de cette pensée environnementale, sa taille réduite permettant notamment aux observateurs de percevoir les liens que pouvaient avoir entre eux la destruction de la forêt, les changements climatiques et l'érosion des sols. Dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'île Maurice et l'île de Sainte Héélène ont ainsi connu des actions concertées de protection de l'environnement. L'espace insulaire — et la notion de frontière et de limites qu'il induit — va jouer un rôle important pour la science écologique : on sait en effet qu'il existe une filiation certaine entre ces formulations initiales, les théories darwiniennes de l'évolution énoncées en 1859 (Grove, 1995, p. 343 et 483) et la biologie de la conservation actuelle avec ses travaux sur les dynamiques des peuplements insulaires.

La taille des continents africains ou asiatiques n'a pas permis une prise de conscience aussi rapide que dans les îles. Ce n'est qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle que les premières mesures de conservation sont instituées dans la province du Cap et en Inde (Grove, 1989 ; Grove, 1995). Dans les deux cas, il semble que les interactions entre la déforestation et la diminution des pluies, de même que les conséquences que celles-ci pouvaient avoir en terme de famines, aient été, comme pour les îles, au centre des débats. En ce sens, ces politiques se basaient également sur une vision intégrée de la question environnementale — l'articulant parfois même avec des préoccupations sanitaires. Selon Richard Grove, les premières mesures de protection de la nature au XIX<sup>e</sup> siècle partageaient ainsi une même finalité avec les actions de ce que l'on ne nommait pas encore le développement, celle d'une amélioration des conditions d'exploitation de l'espace (Grove, 1987), suivant en cela les remarques faites au siècle précédent par les scientifiques à propos des conditions écologiques insulaires.

Ce n'est que plus tard, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, que le souci de conservation s'est progressivement détaché des objectifs d'exploitation de la nature. À cela probablement deux raisons. D'une part, la pression exercée par l'industrie capitaliste sur les espaces naturels des colonies comme des pays européens ou nord-américains n'a pas permis de faire durablement coexister des mesures de protection avec les impératifs de développement économique. Ceci a été particulièrement visible dans les orientations prises par l'industrie du bois en Inde à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (Gadgil et Guha, 1992),

ou le conflit qui opposa les « préservationnistes » aux agriculteurs en Afrique orientale à propos de la maladie du sommeil dans les années 1910-1920 (Mackenzie, 1988, p. 226-256 ; Kjekshus, 1996, p. 161-179).

D'autre part, les préoccupations écologistes ont rapidement été contradictoires avec la révolution industrielle et le contrôle des colonies. Les scientifiques explorateurs et les administrateurs des colonies — qui ont joué un rôle actif dans la naissance d'un environnementalisme moderne — étaient également les observateurs attentifs des conséquences sociales de la colonisation et des formes que prenait l'occidentalisation du monde biologique. Ils s'inscrivaient en cela dans un courant plus large de critiques « environnementales » de la modernité, dans lesquelles on retrouve les analyses de la physiocratie, des écologues arcadiens anglo-saxons et de la *naturalphilosophie* de Humboldt, ainsi que l'influence des sciences orientales (Oelschlaeger, 1991 ; Grove, 1995). Ces préoccupations ne correspondaient évidemment pas aux objectifs généraux de l'entreprise coloniale ; à plus forte raison quand, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les explorations ont cédé le pas à un contrôle territorial dans l'intérieur des continents, en Inde, en Afrique ou en Amérique du Nord.

Dans ce contexte, la conservation, qui avait pu être envisagée comme une dimension particulière mais partie prenante de l'exploitation des espaces, s'est finalement trouvée marginalisée, prise en contradiction avec les objectifs d'appropriation des milieux. Les débats qui agiterent les Américains dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle entre « préservationnistes » et « conservationnistes » sont à l'image d'une coupure en train de se clarifier dans le rapport moderne à la nature ; en Amérique du Nord, mais également, de manière plus générale, sur les autres « nouveaux » continents. En suivant A. Crosby (1986) et R. Grove (1995), il est certain, en effet, que la renouveau de nouveaux milieux a été cruciale dans l'émergence de la problématique conservatoinniste au sens large. Les réponses ont alors pris deux formes différentes, médiatisées dans les débats qui ont eu lieu aux États-Unis dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, avec les controverses évoquées ci-dessus et le retentissement de l'ouvrage de George Perkins Marsh, *Man and Nature* (1864), consacré aux effets de l'action de l'homme sur la nature (Nash, 1967 ; Conan, 1991). La première, qui s'est imposée comme élément central de l'entreprise moderne, et que l'on a appelée aux États-Unis le *ressourcisme*, s'est initialement inscrite dans une problématique de finitude des ressources naturelles, mais a consisté à transformer les milieux afin de mieux les gérer et d'éviter la pénurie. En France, on peut faire remonter à l'ordonnance sur les forêts de Colbert (1669) le développement de cette conception dénommée alors patrimonialisme — dont l'administration

des eaux et forêts est à la fois le produit et le vecteur — selon laquelle il appartient à l'État de veiller à assurer la gestion des ressources naturelles sur le long terme, en s'opposant aux intérêts à court terme des différents acteurs (Ollagnon, 1989). C'est dans cette première orientation que la gestion de la forêt s'est généralement positionnée, gardant jusque récemment une position patrimoniale ou *ressourciériste* assez éloignée des préoccupations écologistes.

La seconde, que les auteurs américains dénomment *préservationnisme*, s'est détachée des préoccupations de mise en valeur de la nature pour se consacrer uniquement à sa protection. D'inspiration plus romantique, elle part d'une vision esthétique de la beauté des paysages naturels et de la faune sauvage, impliquablement saccagés sous la hache et le fusil de l'homme moderne, et refuse cette modernité. Elle revendique ainsi une dimension éthique qui prendra par la suite des formes parfois radicales — la « défense de la nature » étant située au même niveau que la défense des droits de l'homme par certains fondamentalistes. C'est dans ce cadre qu'on doit voir la création à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle d'un secteur de la conservation et la diffusion des espaces naturels protégés, qui se sont trouvés constituer une alternative à l'exploitation marchande des ressources et sont bientôt devenus les outils paradigmatiques des pratiques de la conservation de la nature.

### Le deuxième temps de la conservation : l'imposition des aires naturelles protégées

Le XX<sup>e</sup> siècle a connu une forte diffusion des aires naturelles protégées sur l'ensemble du globe. Alors qu'une réserve forestière est promulguée sur l'île de Tobago en 1764 (McNeely *et al.*, 1994, p. 327 ; Grove, 1995, p. 83) et que le premier parc national voit le jour aux États-Unis en 1872, le monde compte aujourd'hui 13 279 127 kilomètres carrés (soit près de 9 % de l'ensemble des continents) de terres émergées qui sont réglementées en vue d'une protection de la nature. Le rythme de création d'espaces protégés, encore timide dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, s'est accéléré depuis les années 1950.

La figure 1 reprend l'évolution de la superficie totale des aires protégées depuis le début du siècle dernier, par région géographique recoupant approximativement les divisions continentales. On lit sur ce graphique que le développement des aires naturelles protégées en Amérique du Nord et en

Afrique subsaharienne est antérieur d'une trentaine d'années au développement des aires protégées des autres continents<sup>2</sup>. L'URSS met en place des réserves et des parcs nationaux dans les années 1920, et il faut attendre 1930 pour voir se développer un réseau d'espaces protégés en Amérique du Sud, en Asie et en Europe. Pour ces continents, le réel développement de ces aires ne s'enclenche pas avant 1955. En Amérique du Nord et en Afrique, au contraire, les espaces naturels protégés sont en progression constante depuis le début du siècle, avec une augmentation du taux de création à partir des années 1950. Après avoir dépassé l'Amérique du Nord en 1945, l'Afrique est à nouveau dépassée en surface absolue par le continent nord-américain, ce dernier restant jusqu'à aujourd'hui la région du monde ayant la plus importante superficie mise en protection. À partir des années 1970, le mouvement s'étend à tous les continents et touche particulièrement l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Australie et l'Afrique subsaharienne<sup>3</sup>. Depuis 1990, on observe de fortes progressions de création d'aires protégées en Amérique latine, sur le sous-continent indien et en Asie du Sud-Est. Ce qui ressort ainsi de manière nette du graphique est la constante progression des aires protégées depuis le début du siècle, la diffusion rapide de ce type de protection à travers tous les continents et l'importance dans ce processus de l'Amérique du Nord et de l'Afrique subsaharienne.

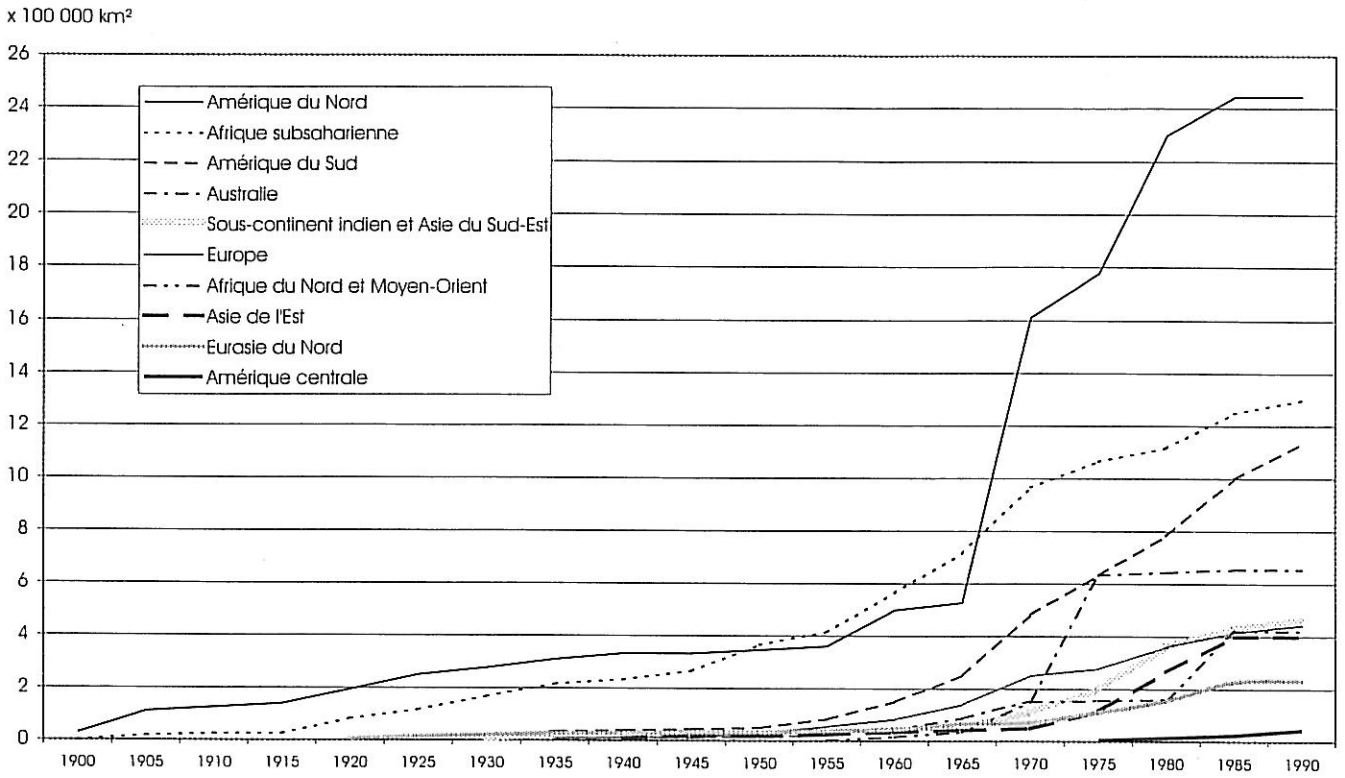
La situation actuelle des aires naturelles protégées montre l'ampleur du phénomène à l'échelle du globe, comme l'illustre la figure 2, qui présente la localisation actuelle des espaces naturels protégés dans le monde. Si 121 pays ont moins de 13 % de leur espace national occupé par des aires protégées<sup>4</sup>, 27 pays ont des espaces réglementés sur des superficies allant de 13 à 20 % de leur territoire national ; et 20 pays ont réservé plus d'un cinquième de leur superficie à la conservation de la nature. Dans ce dernier groupe, quatre grandes régions apparaissent sur la carte, dont trois sont

2. Les courbes ne commencent que lorsque la superficie totale occupée par les aires protégées dépasse 5000 kilomètres carrés. Ne figurent pas les chiffres des régions (selon la classification de l'UICN) « Caraïbes », « Nouvelle Zélande et Antarctique » et « Pacifique ». Source : McNeely *et al.*, 1994.

3. On notera que les très fortes progressions de l'Amérique du Nord en 1975 et de l'Australie en 1980 sont dues à la création des deux plus grandes aires protégées du monde, qui ont des superficies très nettement supérieures à toutes les autres : au Groenland (972 000 kilomètres carrés) et sur la barrière de Corail (343 800 kilomètres carrés).

4. Parmi ceux-ci, 13 pays ont moins de 0,1 % de leur territoire occupé par des aires naturelles protégées, 37 moins de 2 % et 71 entre 2 et 13 %. Tous ces chiffres ne concernent que les pays d'une superficie supérieure à 1000 kilomètres carrés.

Figure 1. — Évolution de la superficie mondiale des aires naturelles protégées



situées sous les tropiques (Amérique andine, Afrique orientale, Asie du Sud-Est). Les dix pays dépassant 30 % sont tous, à une exception près, situés dans ces trois régions<sup>5</sup>. Parmi ces derniers, la Zambie et la Tanzanie ont 39 % du territoire national consacré à la protection de la nature, l'Équateur 52 %, le Venezuela 61 % et la Colombie 72 %.

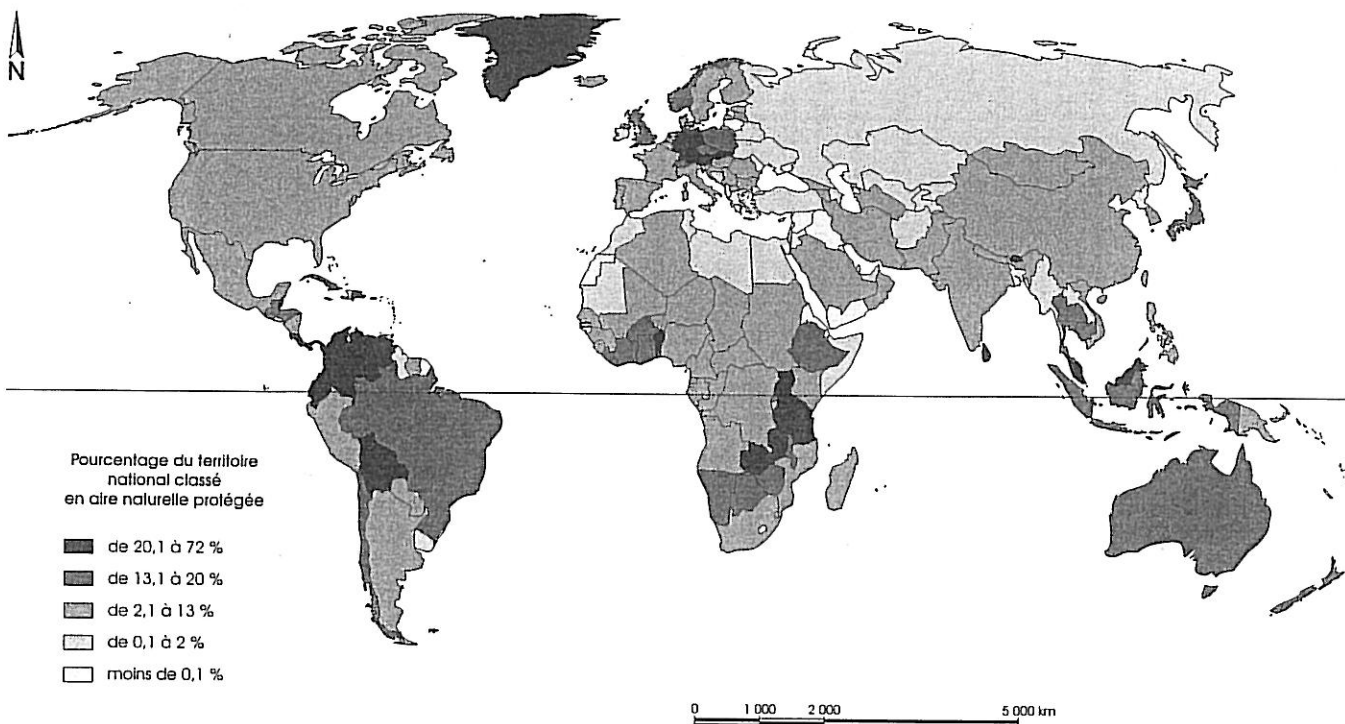
Au-delà de l'importance des chiffres, le mouvement de prise en compte des préoccupations de la protection de la nature au XX<sup>e</sup> siècle doit être évalué à l'aune de la structuration d'un champ social individualisé. Le siècle dernier aura vu, en effet, la « conservation » de la nature se constituer en « secteur » de la société, avec ses organisations professionnelles, ses enjeux, ses normes, ses domaines d'action spécifiques et surtout un outil particulier, l'aire naturelle protégée, dont la forme, si elle peut être déclinée sous différentes catégories, garde néanmoins une constante fondamentale : la volonté de contrôler et/ou limiter l'activité humaine dans l'aire considérée<sup>6</sup>.

La mise en place de ces espaces réglementés a constitué une spécificité dans le processus plus général d'occidentalisation et de modernisation du monde. À partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la création de parcs nationaux ou de réserves a eu pour principal objectif d'interdire l'accès de ces espaces aux habitants d'origine et plus généralement à toute personne ne rentrant pas dans le cadre étroit d'une catégorie autorisée (détenteur d'un permis de chasse, exploitant forestier, etc.). Ceci a eu pour corollaire d'opposer le secteur de la conservation (et notamment les professionnels intéressés par ses activités) au reste de la population. En ce sens — et ceci est un point généralement négligé dans la littérature sur le sujet —, la conservation dans sa forme paradigmatique centrée sur l'aire protégée n'a généralement eu, au cours du XX<sup>e</sup> siècle, aucun lien positif ni aucun objectif commun avec le « développement ». Non pas que les liens entre la protection de la nature et les conditions sociales, économiques et politiques soient absents, mais ceux-ci vont généralement prendre la forme d'incidences négatives de la conservation sur le développement... et vice-versa. Les perspectives des premiers écologues arcadiens, soucieux de faire correspondre la mise en valeur de la nature avec des considérations environnementales n'auront ainsi pas

5. L'exception étant le Groenland, où un seul parc occupe 45 % de l'île. Les 9 autres pays sont, par ordre croissant, le Sri Lanka, le Belize, le Costa Rica, la Malaisie, le Panama, la Tanzanie, la Zambie, le Brunei, l'Équateur, le Venezuela et la Colombie.

6. Pour une présentation des différentes catégories d'aires naturelles protégées, selon une classification élaborée par l'Union mondiale de la nature (UICN) à partir des catégories nationales de chaque pays, voir l'article de Glyn Davies, *infra* et UICN, 1994.

Figure 2. — La localisation des espaces naturels protégés dans le monde



Sources : McNeely *et al.* 1994 ; UICN, 1998. © E. Rodary.

fait long feu. Il faut voir cette ségrégation entre pratiques protectionnistes et pratiques développementalistes (ou plus précisément *ressourcistes*) comme un élément structurant du secteur de la protection de la nature tout au long du XX<sup>e</sup> siècle.

#### *Le plaisir de la conservation*

Les différences de formes et les temporalités décalées selon les régions du monde ne doivent pas cacher un élément central de la conservation : sa dimension internationale, visible dès le XVII<sup>e</sup> siècle, et qui va persister jusqu'à aujourd'hui, d'abord à travers le système colonial et ensuite avec la diffusion des organismes interétatiques et des organisations non-gouvernementales (ONG).

Cette « transnationalité » a eu dans un premier temps partie liée avec la colonisation du globe. À l'exception des États-Unis où un fort mouvement conservateur se met en place à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au niveau national (avec la création des parcs nationaux et des premières ONG de conservation tel le *Sierra Club* en 1892), les premières institutions dédiées à la conservation sont d'essence transnationale, même si elles-ci opèrent généralement à l'intérieur d'un même empire. Les colonies britanniques, très en pointe sur ces questions, voient en 1903 la création de la *Society for the Preservation of the Fauna of the Empire* (SPFE), ONG qui restera très active jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Une éphémère *Consultative Commission for the Protection of Nature* est créée à Berne en 1913, réunissant 17 pays d'Europe, avant d'être artéée par la Première Guerre mondiale. Elle sera remplacée par un Bureau international pour la protection de la nature qui commence à fonctionner à Bruxelles en 1928. L'ONG *International Council for Bird Preservation* (aujourd'hui *Birdlife International*) avait été créée six ans plus tôt. Les congrès internationaux sont aussi nombreux : les puissances coloniales se retrouvent en 1900 et 1933 à Londres pour prendre des mesures de protection de la faune en Afrique<sup>7</sup>, alors que deux congrès internationaux pour la protection de la nature sont réunis à Paris en 1923 et 1932, le premier représentant selon Pascal Acot l'acte de naissance de l'institutionnalisation des questions environnementales (Acot, 1988, p. 222-229 ; voir aussi Boardmann, 1981, p. 28-32).

7. *Convention for the Preservation of Wild Animals, Birds and Fish in Africa, 1900 et Agreement for the Protection of the Fauna and Flora of Africa, 1933.* Voir Mackenzie, 1988.



La première moitié du siècle va ainsi constituer une période relativement favorable pour les conservacionnistes, notamment sur les deux continents les plus rapidement concernés par le phénomène : l'Afrique subsaharienne et l'Amérique anglophone<sup>8</sup>.

Pour cette dernière, les préoccupations vis-à-vis de la nature sauvage (*wilderness*) ont représenté dès le XIX<sup>e</sup> siècle une spécificité construite et entretenue face à la vieille Europe agricole et industrielle. L'importance symbolique de la nature sauvage a notamment été forgée à travers les écrits de Henri Thoreau (1854) — qui, en construisant une vision de la nature envisagée comme dimension transcendante de l'expérience humaine, a fondé les bases du courant écologiste américain —, puis, peu de temps après, a été consolidée à travers les débats entre les préservationnistes se réclamant de Thoreau et les conservacionnistes. En ce sens, la diffusion des parcs nationaux a été envisagée à la fois dans un rapport de protection et de jouissance d'une nature vide pour des citoyens modernes qui, par ailleurs et dans leur grande majorité, adoptaient une position très clairement *ressourciste*.

À la même époque, l'Afrique orientale a vu s'imposer la conservation comme un élément de prestige social pour les élites coloniales. Celles-ci, après avoir elles-mêmes pratiqué de manière intensive la chasse des grands mammifères, se sont peu à peu tournées vers des actions de protection du gibier. La création de réserves cynégétiques à partir des années 1900 a eu pour objectif de réduire la pression de chasse en limitant le nombre de participants. La diffusion des parcs nationaux après les années 1930 a prolongé ces objectifs en y interdisant complètement la chasse. Ces deux phases de développement du conservacionnisme africain partagent une orientation commune, dans laquelle la mise en place d'aires réglementées était destinée à assurer la pérennisation du statut social de l'homme blanc viril, pour qui la chasse jouait un rôle symbolique central. Par comparaison, les pratiques de chasse autochtones, rapidement assimilées à du braconnage, vont être jugées cruelles et sauvages, tandis que les agriculteurs blancs vont être vus comme des concurrents dans le contrôle de l'espace (MacKenzie, 1988).

Américains et Africains blancs vont ainsi partager cette vision commune d'une conservation pour le plaisir, qui garde certes une importance face aux excès de l'agriculture ou de l'industrialisation, mais qui permet également de jouer pleinement d'un paysage somptueux ou des délices du contact avec une bête féroce. Les récits de safaris africains partagent finale-

8. Auxquels on pourrait rajouter l'Indonésie, qui, sans connaître les développements des États africains ou américains, a mis en place un réseau d'aires protégées conséquent entre 1919 et 1932. Voir Boomgard, 1994.

ment avec la *land ethic* d'Aldo Leopold ce plaisir de l'immersion dans la nature<sup>9</sup>.

#### *Le profit de la conservation*

Mais la situation internationale de l'après-guerre allait profondément transformer le monde de la conservation. Alors que la position d'impérialisme écologiste, aux États-Unis comme en Afrique, permettait à des pratiques élitistes d'exister sans opposition directe de la part des autochtones (même si les pratiques de résistance plus ou moins dissimulées ont toujours existées<sup>10</sup>) et que les parcs nationaux avaient réduit les conflits avec les agriculteurs en séparant durablement les espaces selon leur usage, le mouvement de décolonisation allait rendre ces niveaux de justification plus fragiles. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre le tournant utilitariste des conservacionnistes engagé au milieu du XX<sup>e</sup> siècle.

Ce changement dans le registre de légitimation a accompagné une transformation des modes d'intervention des milieux conservacionnistes transnationaux. Les sociétés de protection de la faune, qui réunissaient une élite de la métropole et des colonies durant la période coloniale, allaient être remplacées par des organisations non-gouvernementales entre la Deuxième Guerre mondiale et les années 1960. La fondation de l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) en 1948 et celle du Fonds mondial pour la faune sauvage (WWF) en 1961<sup>11</sup> — toutes deux sous l'impulsion de Julian Huxley, alors directeur de l'UNESCO — marquent les nouvelles formes d'institutionnalisation transnationale du milieu conservacionniste (Bardmann, 1981).

Il apparaît clairement que la création de ces ONG répondait à la mise en place d'un nouveau rapport de force géopolitique entre anciennes puissances coloniales et nouveaux pays du tiers-monde, et donc au besoin d'une certaine autonomie d'action des ONG par rapport aux gouvernements. Ceci était d'autant plus nécessaire que l'indépendance de nombreux pays rendait, aux yeux des dirigeants de ces ONG, la conservation aléatoire et soumise

9. Selon l'ancien directeur des parcs du Zimbabwe, Aldo Leopold a d'ailleurs eu une influence relativement rapide en Afrique australe (Child, 1996).

10. Voir sur ce sujet Scott, 1985 ; Peluso, 1992.

11. Le *World Wildlife Fund* a été récemment rebaptisé, signe des temps, *World Wide Fund for Nature* (Fonds mondial pour la nature). De la même manière, l'UICN s'appelle désormais l'Union mondiale pour la nature (*World Conservation Union*), mais garde son acronyme précédent.

aux aléas politiques des jeunes équipes dirigeantes. En ce sens, le lien entre conservation et bénéfices économiques était susceptible de convaincre les nouveaux dirigeants du Sud, notamment en Afrique. Un responsable de l'UICN déclarait dans les années 1960 que « les considérations éthiques et esthétiques étaient probablement plus importantes que les considérations économiques, mais qu'à ce degré de civilisation les arguments économiques étaient encore nécessaires pour un moment et qu'il était important de nous armer de cette dimension économique. » (cité par Boardmann, 1981, p. 69).

C'est dans ce cadre que les grands organismes d'environnement ont enclenché dans les années 1960 une vaste campagne de sensibilisation et de médiatisation des questions de conservation. Le WWF était ainsi lancé par un article de Julian Huxley dans le quotidien britannique *The Observer* sur la situation de la grande faune en Afrique, et les premiers fonds de l'ONG étaient récoltés à la suite d'un dossier de sept pages paru dans le *Daily Mirror* en 1961. Les actions des ONG pour la protection de grands mammifères ou la création de parcs nationaux médiatiques (notamment celui des Galápagos, voir Grenier, 2000) avaient une charge symbolique forte pour les Occidentaux en même temps qu'une orientation explicitement tournée vers les pays du Sud. Le continent africain en particulier allait être le point de focalisation des conservatoinnistes. Julian Huxley, par exemple, dans un livre paru en 1961, mettait en garde les nouveaux gouvernements africains, soupçonnés de ne s'intéresser qu'aux besoins socio-économiques à court terme de leurs pays (comme l'enseignement, la santé) au détriment des potentialités à plus long terme qu'aurait représentées la conservation de la faune (Huxley, 1961). Les actions de l'UICN avaient la même finalité : la conférence qu'elle organisa à Arusha en 1961 permit aux spécialistes de la conservation de rencontrer les nouveaux dirigeants africains et de les convaincre de l'intérêt de la conservation. La déclaration de Julius Nyerere, futur président du Tanganyika et hôte de la conférence, allait constituer un manifeste « africain » en faveur de la protection de la faune, reprenant de manière systématique les points principaux développés par les conservatoinnistes, avec une faune sauvage présentée à la fois comme une valeur, une ressource, un bien pour les générations futures (ce qui permit *a posteriori* de mesurer la « nouveauté » du discours intergénérationnel déployé autour du développement durable...) et la nécessité d'une pérennisation de l'aide internationale consacrée à la conservation.

Ceci montre que le travail entrepris très tôt par les ONG au moment des indépendances allait être fructueux dans la réappropriation des problématiques conservatoinnistes par les nouveaux chefs d'État, qui ont évalué rapidement que ce secteur était potentiellement porteur d'une manne financière

non négligeable et que l'enjeu valait bien un investissement dans une problématique à laquelle ils avaient été longtemps opposés<sup>12</sup>. La rencontre d'Arusha, ainsi que la Conférence africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles qui se tint à Alger en 1968 (et encore en vigueur aujourd'hui), allaient jeter les premiers jalons de la Convention sur le commerce international des espèces de faunes et de flores menacées (CITES), outil central des politiques internationales de protection de la nature, de sa signature en 1973 à la signature de la Convention sur la diversité biologique en 1992.

De la même manière, les élites de l'Inde au sortir de la partition se positionnèrent comme des acteurs actifs de la protection. Le sous-continent, dans lequel se pratiquait depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle une chasse sportive impériale mais qui possédait peu d'autres protégées, se voit doté de nombreux parcs nationaux dans les années 1950, avec une participation prononcée de l'UICN et du WWF (MacKenzie, 1988, p. 277-294). De son côté, la Chine communiste décida d'ouvrir ses frontières afin de faciliter les recherches et la protection du panda, espèce charismatique reprise comme emblème par le WWF et qui allait s'avérer être une source non négligeable de reconnaissance scientifique et financière. Les premières réserves animales du pays et les premières ventes de panda de captivité furent entreprises dès les années 1960 (Ghimire, 1997).

Enfin, c'est également au milieu du siècle que les autres continents développèrent leur propre système d'autres protégées, répondant autant à des considérations écologistes qu'à une perspective de développement du tourisme que rendait possible le développement des moyens de transports, — en particulier la démocratisation des voyages internationaux et la diffusion de la voiture.

Par ailleurs, dans le même temps, des secteurs d'activité jusque là principalement consacrés à l'exploitation de la nature se sont progressivement intéressés à la protection des milieux. Ces évolutions touchèrent en particulier la forêt. En Inde, les pressions exercées sur la forêt avaient, on l'a vu, amené l'administration à édicter des lois proconservatoinnistes dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'empire colonial français, beaucoup moins touché par la classe sportive aristocratique que les colonies britanniques, avait très peu de parcs ou de réserves de chasse et ne commença pas à établir un réseau de réserves forestières avec une finalité conservatoinniste avant les années 1930 (Ibo,

12. Pour un exemple de revirement d'un dirigeant africain vis-à-vis de la conservation au moment de son passage au pouvoir, voir les changements stratégiques de Kenneth Kaunda, premier président de la Zambie, rapportés par Marks, 1984.

1993 ; Puyo, 2000 ; Calandra, 2000). Ce n'est finalement que dans les années 1970 que la forêt devint un enjeu environnemental majeur sur la scène internationale (Smouts, 2001, p. 55-59).

Malgré cette diffusion rapide d'une conservation orientée vers la recherche de retombées économiques, les tentatives de justification économique butaient sur une absence de résultats concrets. Quand les politiques étaient explicitement tournées vers une préservation de la nature, les retombées économiques s'avéraient marginales, mis à part quelques cas nationaux, comme les États-Unis, l'Afrique du Sud ou le Kenya. Plus généralement, l'intérêt économique potentiel ne concernait que des acteurs extrêmement ciblés (opérateurs touristiques privés, département des parcs), mais ne touchait pas les populations locales. Il semble de plus que ce mouvement utilitariste ait été vu dans les années 1960 et 1970 comme un réel danger par le secteur de la conservation lui-même, qui appréhendait de se voir marginalisé dans une problématique devenue principalement marchande. L'espace naturel protégé restait aux yeux des professionnels un îlot à mettre hors de portée des dynamiques anthropiques qui restaient assimilées à des menaces pour l'écosystème.

### Le troisième temps de la conservation : l'émergence de la « conservation intégrée »

La volonté des conservatoinnistes de s'extraire durablement de la société allait pourtant être remise en question, à partir du début des années 1970, par un changement de paradigme dans la science écologique elle-même et par deux évolutions extérieures au secteur : l'influence de la révolution environnementale commencée dans les années 1960 dans la société occidentale et une critique sociale portée directement aux pratiques de la conservation spatiale.

#### *Les changements de paradigme au sein de l'écologie scientifique*

Entre la naissance officielle de l'écologie en temps que science (Haeckel, 1866) et 1970, il y a eu d'une certaine manière la construction progressive d'un corpus théorique relativement cohérent visant à décrire et comprendre le fonctionnement et l'évolution des écosystèmes en tant qu'objet d'études autonomes. Ce qu'on a appelé l'« écologie des écosystèmes » (par

opposition à l'écologie des populations, plus proche de l'histoire naturelle traditionnelle) a formulé progressivement un ensemble de concepts spécifiques de la discipline : la biocénose, la biomasse, la communauté végétale et la biodiversité, la succession et le climax (Clements, 1916), la niche et les réseaux trophiques (Elton, 1927), l'écosystème (Tansley, 1935), l'approche énergétique des écosystèmes (Lindeman, 1942), les stratégies de reproduction des espèces, les cycles des éléments minéraux (H. Odum, 1971)<sup>13</sup>. Ces concepts ont été unifiés par E. Odum (1969 et 1971), qui a formulé un certain nombre de « lois tendancielles » des écosystèmes que l'on peut résumer ainsi : « tout écosystème évolue naturellement vers une complexité (structure, biodiversité) et une biomasse croissante, jusqu'à atteindre son état stable (climax), dans lequel il montre une forte stabilité (résistance aux perturbations), assure un recyclage optimal des éléments minéraux, mais a par contre une productivité nette (différence entre la photosynthèse et la respiration) nulle puisqu'il n'accumule plus de biomasse ». Selon cette conception, le « climax » représente donc un état stable vers lequel tendent les écosystèmes dès lors qu'ils sont laissés à eux-mêmes, dans lesquels la biodiversité est maximum. La représentation populaire du climax, c'est la forêt vierge, paradigme de la nature sauvagée et dont chacun sait qu'elle renferme une incroyable diversité d'êtres vivants.

Cette synthèse a été très rapidement « popularisée » grâce au livre de H. Odum, *Environment, Power, and Society* (1971), destiné au grand public, qui tirait de ces lois tendancielles un certain nombre d'enseignements d'ordre technico-politiques sur la manière dont les hommes devaient faire évoluer leur relation avec la nature au sein de la biosphère.

D'autres auteurs ont contribué également à populariser cette perspective en Europe à la même époque, notamment Ramade (1974) et Duvignaud (1974). Elle a été largement diffusée dans les enseignements de géographie, d'agronomie<sup>14</sup>, de foresterie et bien entendu dans les formations de gestionnaires de l'environnement et de conservation où elle domine encore largement. Il n'est donc pas étonnant qu'elle serve encore de base implicite ou explicite à de nombreux programmes de conservation de la nature, et notamment de ceux qui visent à mettre en place des réserves naturelles et des parcs nationaux, comme le montre Georges Rossi (*infra*). Selon cette conception, il suffit de protéger les écosystèmes de toute interférence extérieure, humaine en particulier, pour qu'ils évoluent naturellement vers un retour à leur état de « climax » stable, caractérisé par une grande biomasse

13. Sur cette histoire de l'écologie scientifique, voir Deléage, 1991.

14. En donnant naissance à une nouvelle science (ou école, selon le point de vue où l'on se situe), l'agro-écologie.

et par une forte biodiversité. Dans le cas des zones humides, on retourne automatiquement et progressivement à la « forêt vierge » tropicale ou tempérée, dans les zones de savanes à des formations végétales abondantes, etc. Le rôle du gestionnaire des zones protégées consiste donc, dans cette perspective « traditionnelle », essentiellement à empêcher les interférences extérieures et en particulier à exclure les humains (espèce on le sait particulièrement destructive) de ces espaces « naturels ».

C'est pourtant à partir de ces mêmes années 1970 que se sont développées des critiques croissantes de ce modèle au sein des sciences écologiques, qui ont débouché sur ce que l'on a appelé « l'écologie des paysages » (Forman et Godron, 1986 ; Burel et Baudry, 1999).

En 1967, un vaste et ambitieux programme d'étude des écosystèmes, l'*International Biological Program*, était lancé, avec l'ambition d'arriver à modéliser le comportement des écosystèmes principaux du monde. On espérait qu'avec l'utilisation des ordinateurs, il allait être possible de créer des modèles complexes d'écosystèmes, sur la base d'équations décrivant les dynamiques des diverses populations et leurs interrelations principales (compétition, prédation, parasitisme, commensalisme, etc.), et que ces modèles permettraient de prédire la dynamique de ces écosystèmes, voire même celle des différentes populations qui les constituent. Sept ans plus tard, ce programme se terminait et il fallut se rendre à l'évidence : plus on complexifiait les modèles, plus on rajoutait d'équations et moins on arrivait à reproduire la dynamique des écosystèmes réels (Golley, 1993). Ce fut en fait la prise de conscience de ce que l'écologie n'accéderait jamais au statut de science exacte que certains espéraient et que d'une certaine manière Odum avait laissé entrevoir<sup>15</sup>.

L'un des éléments d'explication de cet échec, c'est que l'on sait depuis fort longtemps que les populations animales subissent des fluctuations souvent erratiques qu'il est difficile d'expliquer par des variations de l'environnement. Les efforts de modélisation mathématique et informatique ont permis de montrer que ces fluctuations erratiques étaient le résultat normal de certaines dynamiques de populations, dès lors que leur taux de reproduction passait un certain seuil (May, 1974).

15. On notera également que Marsh avait déjà entrevu cette incapacité à prendre la mesure de la complexité des systèmes naturels : « Les interrelations de la vie animale et végétale sont des problèmes trop compliqués pour être résolus par l'intelligence humaine ; et nous ne pourrions jamais savoir quelle est la portée de l'onde de choc que nous produisons dans l'harmonie de la nature quand nous jetons le moindre caillou dans l'océan de la vie. » Cité par Oelschlaeger, 1991, p. 285.

Dès lors, les écologues ont dû se résigner à l'idée que l'écologie ne serait jamais une science capable de prédictions exactes (Macintosh, 1985), ce qui ne l'empêchait pas de se comparer favorablement avec d'autres sciences « approximatives » comme la météorologie ou l'économie. À vrai dire, cela ne choqua vraiment que certains chercheurs engagés dans des compétitions académiques et soucieux de bénéficier du label de « vrais scientifiques » qui conditionne l'accès aux crédits publics. Pour ceux-là, le modèle de la science à suivre reste celui de la physique classique. Les ingénieurs du vivant que sont les agronomes et les forestiers, auxquels on peut joindre les médecins, savent cependant depuis fort longtemps que la variabilité intrinsèque de la nature n'empêche en rien de formuler des lois « généralement vraies » et d'intervenir efficacement au service d'objectifs définis.

Par ailleurs, on a pris conscience à la même époque de ce que le climat, compris comme une biocénose homogène stable dans un environnement homogène, était un mythe. En réalité, on observe dans tous les écosystèmes une diversité spatiale et temporelle importante, que l'on a décrit comme « mosaïque spatiale » (Orians *et al.*, 1996). Les forêts en particulier, passent par des processus périodiques de rajeunissement qui résultent de nombreux facteurs de « perturbation » : ouverture de chablis sous l'effet du vent, incendies périodiques qui se déclenchent sous l'effet de la foudre lorsque l'accumulation de bois mort a atteint un certain niveau, attaques de parasites (insectes ravageurs). Le fonctionnement de l'écosystème forestier « à maturité » se caractérise donc comme un patchwork changeant dans lequel la dynamique des tâches (clairières par exemple) prend une importance particulière, où la part de l'aléatoire est significative au niveau local, même si l'ensemble obéit à des tendances plus ou moins prévisibles. On peut donc parler dans ce cas de polyclimax (Otto, 1998) ou de métaclimax (Blondel, 1986) plutôt que de climax.

Le grand incendie du parc national de Yellowstone, aux États-Unis (1988), est venu confirmer dans la pratique l'importance de ces concepts pour les gestionnaires des réserves : alors que le service des parcs avait engagé des efforts croissants pour éteindre systématiquement les incendies dans ce parc, en partant du principe qu'ils étaient « provoqués par l'homme », ils ont en fait permis l'accumulation de grandes quantités de bois mort (litière) qui ont finalement permis ce gigantesque incendie. Après un moment de choc, il a bien fallu admettre que les incendies étaient en fait des événements naturels dans le fonctionnement des écosystèmes de cette région et que, du point de vue de la conservation des espèces rares, il valait sans doute mieux laisser faire, ou même encourager des incendies plus fréquents,

mais d'extension plus limitée, plutôt que de tenter de contrôler le feu à tout prix (Romme et Despain, 1989).

Dans le cas du parc national Hwange au Zimbabwe, on s'est rendu compte que le maintien de la biodiversité (grands mammifères) passe par l'entretien d'une mosaïque de paysages (depuis la savane herbeuse jusqu'aux forêts sèches d'acacia ou aux savanes à épineux), mosaïque qui dépend elle-même de l'activité de ces grands herbivores et des feux périodiques. Dans ce contexte, une politique de protection classique risque de réduire la biodiversité. Si l'on empêche les feux, les savanes disparaissent progressivement et si l'on ne contrôle pas suffisamment la population des éléphants, ils font disparaître les forêts denses. Il faut donc bien gérer ces écosystèmes activement si l'on veut protéger la biodiversité (McNaughton, 1989).

D'autres travaux, qui ont montré l'importance des fluctuations climatiques récentes sur la distribution actuelle des espèces végétales ou l'influence ancienne de l'homme sur des forêts considérées comme « vierges », ont renforcé ce relativisme écologique et ont contribué à remettre en question l'image d'une nature à préserver dans son état d'équilibre « naturel » face à l'homme qui en serait l'unique perturbateur (Fairhead et Leach, 1996).

Il ne faudrait cependant pas passer d'un relativisme écologique raisonnable à un laisser-faire écologique absolu, comme il est de bon ton dans certains milieux académiques français qui croient pouvoir annoncer que, puisque la nature est une construction sociale, il en découle qu'elle n'a pas d'existence autonome et que les problèmes environnementaux sont des pures « créations sociales ». Dire que l'homme a toujours influencé les écosystèmes ne signifie pas que cette influence ne puisse pas avoir des conséquences catastrophiques comme cela a sans doute été le cas dans le passé à de nombreuses reprises. Dire que l'agriculture sur brûlis reproduit d'une certaine manière les cycles naturels de régénération forestière et entretient une certaine biodiversité est exact, mais de là à conclure que le défrichement à grande échelle des forêts tropicales est un mythe et un faux problème... il y a là un saut fort dangereux. Quiconque a vu le développement des prairies extensives en Amazonie ne peut guère avoir de doute sur le fait qu'il s'agit là d'un écosystème extrêmement appauvri sur le plan biologique (et moins productif) comparé à celui de la forêt ou d'une agro-foresterie encore peu développée. Quiconque a travaillé en Haïti a pu toucher du doigt comment une agriculture paysanne relativement prospère il y a un siècle s'est transformée en une agriculture de survie précaire, sous l'effet de la croissance démographique et de la disparition des jachères et des bois.

### *L'influence des mouvements environnementaux*

Il n'est pas nécessaire de présenter ici l'ensemble des mouvements environnementaux apparus à partir de la fin des années 1960, mais on doit simplement noter qu'en parallèle des changements intervenus au sein de la science écologique, ces mouvements ont eu un impact certain sur le monde de la conservation, notamment dans la prise de conscience d'une nécessaire articulation entre la logique économique et les dynamiques écologiques.

La conférence de Stockholm sur l'environnement humain (1972), comme événement symbolique de modification d'un référentiel général de la société occidentale, intégrait officiellement pour la première fois l'environnement comme question politique internationale. La notion « d'écodéveloppement », apparemment utilisée en marge de la rencontre et remplacée quelques années plus tard par le terme plus consensuel de « développement durable » (Sachs, 1994, p. 260), va constituer le point de référence nodal de cette nouvelle articulation. C'est aussi le moment où la communauté internationale reconnaît pour la première fois qu'il existe « des limites à la croissance » et que nous sommes tous des passagers embarqués sur la même planète, menacés de disparaître si nous n'adoptons pas des règles communes visant à limiter la consommation de certaines ressources rares, à empêcher l'augmentation des déchets toxiques et à maintenir en bon état nos systèmes d'approvisionnement et de survie, pour reprendre le paradigme du « vaisseau spatial Terre » popularisé par Odum. Le terme de « biosphère » symbolise bien ce nouveau paradigme.

L'écologie « systémique » qui se développe à cette même époque montre que tout est lié au sein des écosystèmes : les cycles des éléments minéraux au niveau continental dépendent du bon fonctionnement des écosystèmes forestiers et pélagiques ; le phosphore libéré par les sols au cours de millénaires est lentement intégré dans la matière organique vivante et morte ; et l'existence de chaînes trophiques diversifiées (donc, d'un certain niveau de biodiversité) garantit une certaine stabilité des écosystèmes. Dès lors, s'impose un certain principe de précaution au niveau de l'action de l'homme sur la biosphère : on ne sait pas à partir de quel seuil d'intervention on risque d'endomager de manière irréversible les grands cycles biogéochimiques. De ce point de vue, le maintien d'un certain niveau de biodiversité devient l'un des éléments centraux du principe de précaution que l'on doit appliquer dans toute stratégie de développement durable ; le mot « durable » étant dans ce cas synonyme de « non voué à l'échec ».

Paradoxalement, les « conservationnistes » vont jouer un rôle relativement mineur dans cette réorientation. En 1962, un rapporteur du premier

Congrès des parcs nationaux de l'UICN déclarait que « l'appréciation de la beauté des paysages vient tard dans les progrès de l'homme depuis le stade primitif jusqu'au stade civilisé, exactement comme cela vient pour un individu ayant dépassé le stade de la jeune enfance<sup>16</sup>. » Le chemin pouvait alors sembler long aux membres de l'UICN, bloqués dans un discours particulièrement archaïque, pour intégrer les questions de développement aux pratiques conservacionnistes. Ce Congrès, qui allait être le premier d'une série de rencontres décennales, ne proposa rien qui concerna les usages locaux de la nature. Les recommandations élaborées à cette occasion n'abordaient ni la question du développement économique ni celle du développement social, et une typologie des aires protégées ne prenait pas en compte les différents modes d'utilisation des milieux, exception faite de la chasse (Adams (dir.), 1964, p. 371-386). De la même manière, au deuxième congrès organisé dix ans plus tard dans le parc du Yellowstone, et malgré le retentissement de la conférence de Stockholm qui avait eu lieu quelques mois plus tôt, les participants se contentèrent d'une approche très superficielle des questions de développement. Dans les recommandations du congrès, les excès du tourisme (nombre de visiteurs dans les parcs, pollution des transports modernes) sont présentés comme une menace sérieuse, alors que les potentialités de connexion entre les actions de conservation et les politiques de développement ne sont pas évoquées (Elliot, 1974).

#### *Les critiques sociales portées à la conservation*

Le mouvement enclenché dans les années 1960 en faveur de l'éco-développement allait ainsi rester ignoré des conservacionnistes. Ceux-ci restèrent cantonnés à une analyse sociale des conséquences de leur activité particulièrement pauvre, négligeant l'influence que les pratiques élitiques et élitistes pouvaient avoir sur les populations les plus démunies. Récemment encore, un spécialiste de l'écologie pouvait déclarer que « À l'exception des pays anglo-saxons et scandinaves, les aires protégées ne sont généralement pas considérées avec un état d'esprit favorable par les populations locales qui les perçoivent comme une entrave à l'exploitation qu'elles faisaient traditionnellement dans ces dernières de la flore et de la faune sauvage. Cet état de fait est quasi systématique dans les pays du tiers-monde, en particulier en Afrique et en Amérique latine. » (Ramade, 1999, p. 252-253).

16. Greame Kelley, rapporteur de la commission « Aspects culturels des parcs nationaux et réserves équivalentes » (cité dans Adams (dir.), 1964, p. 146).

De manière plus générale, jusqu'au début des années 1980, les conservacionnistes sont restés majoritairement centrés sur une analyse néomalthusienne apolitique pour expliquer les interrelations négatives entre développement et conservation. Selon cet angle d'approche, détaillé par Georges Rossi (*ibid*), la création de parcs ou des réserves ne pose intrinsèquement pas de problème moral, économique ou politique, mais ces aires protégées se trouvent mises en difficulté à partir du moment où, pour des raisons démographiques, la population humaine grossit aux alentours et menace des frontières initialement soutenables<sup>17</sup>.

Mais les études montrant les incidences parfois dramatiques de la conservation sur les populations locales se multiplieront durant les années 1970. En 1972, l'anthropologue Colin Turnbull publia un livre qui relatait la destruction des Iks, survenue après que l'État ougandais eut créé un parc national sur leurs zones de chasse et leur impose de se sédentariser et de pratiquer l'agriculture (Turnbull, 1987). L'ouvrage constitua le premier exemple médiatisé dans le monde conservacionniste des conséquences sociales de la conservation spatiale et étatique. Et malgré les controverses qui ont suivi la parution de cet ouvrage, les travaux sur cette thématique apparaissant négligés se sont ensuite multipliés, en insistant généralement sur le caractère autoritaire des dépossessions de terre lors de la création d'aires protégées<sup>18</sup>. Plus largement, ces critiques notaient l'étroite imbrication qui existe, depuis les premières mises en réserves, entre une pratique présente comme strictement scientifique et la production d'un espace social particulièrement inégalitaire, articulé sur un double processus d'inclusion et d'exclusion : exclusion des populations par la création d'espaces clos ou par la marchandisation des ressources auxquelles elles n'ont plus accès ; et inclusion, mais en position subordonnée, dans un système étatique de contrôle de l'espace et des ressources (Constantin, 1988).

#### *L'homme et la biosphère : tentatives d'articulation*

Face à ces critiques et face aux incertitudes quant à la pérennité de systèmes de gestion enclavés, le monde de la conservation allait chercher à retrouver une légitimité qui lui faisait de plus en plus défaut. Pourtant, le premier pas explicitement tourné dans cette direction allait être franchi par

17. Pour un exemple de cet argumentaire, voir Spingale, 1998.

18. Voir, entre autres : Yeager et Miller, 1986 ; Anderson et Grove (dir.), 1987 ; Adams et McShane, 1992 ; Amend et Amend (dir.), 1992 ; West et Brechin (dir.), 1991. Marcus Colchester (1997) effectue un survol très complet des études portant sur

un organisme qui n'était pas directement impliqué dans le secteur de la conservation lui-même. C'est en effet l'UNESCO qui s'avéra être novateur dans ce domaine, en proposant en 1974, dans le cadre du programme MAB (*Man and the Biosphere*), le concept de Réserve de la biosphère. Ces espaces réglementés, basés sur une séquence spatiale d'au moins trois niveaux de protection, ont eu, dès leur origine, vocation à relier les besoins de conservation, les impératifs de développement et une fonction logistique de coopération internationale.

Cette entreprise originale mettra néanmoins du temps à se mettre en place, la dimension écologique restant pendant les dix premières années le seul objectif des gestionnaires des réserves de la biosphère : « dans cette première phase de mise en œuvre du programme [entre 1974 et 1981], le rôle de conservation restait au premier plan, au détriment du rôle logistique et du rôle de développement qui étaient largement oubliés. » (Batisse, 1986, p. 4). Ce n'est qu'après le premier Congrès international sur les réserves de la biosphère tenu à Minsk en 1983, que les trois composantes des réserves de la biosphère commencèrent à être effectivement appliquées sur le terrain, la notion de participation locale apparaissant alors comme un élément central de cette intégration.

La formalisation du lien entre conservation et développement a été, à la suite des expériences de l'UNESCO, reprise par les organismes internationaux de conservation. En 1980, le WWF, l'UICN et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) éditaient la *Stratégie mondiale de la conservation*, qui affirmait l'impérieuse nécessité de prendre en compte les facteurs sociaux dans les programmes de conservation de la nature (UICN, PNUE et WWF, 1980). La jonction du social à l'écologie était réaffirmée deux ans plus tard à l'occasion du troisième Congrès des parcs nationaux et des aires protégées de l'UICN, mais dans des termes plus incantatoires que programmatiques (McNeely et Miller (dir.), 1984). Le congrès insistait sur la nécessaire convergence entre les aires protégées et les besoins des populations, sans réellement détailler en quoi pouvait consister ce rapprochement. L'implication des acteurs locaux était notamment présentée comme un élément clef dans le processus de développement des zones périphériques des parcs, mais les modalités de cette implication ne furent pas précisées lors de la rencontre.

les dommages sociaux liés aux aires naturelles protégées. Plus généralement, sur les historiques des aires protégées, variables selon les régions du monde, voir Mackenzie, 1988 ; Peluso, 1992 ; Gadgil et Guha, 1992 ; Pouchepadass (dir.), 1993 ; Uting, 1993 ; Grove *et al.*, 1998 ; Neumann, 1998 ; Oates, 1999.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que les conservationnistes aient été particulièrement intéressés par le concept de développement durable. Celui-ci leur offrait l'opportunité de s'adosser au développement sans transformer trop profondément leur objectif spécifique de conservation, celui-ci devenant au contraire central dans le processus d'amélioration des conditions de vie des humains.

Plus largement, le développement durable ouvrait au monde conservationniste la possibilité de se présenter comme un secteur de pointe dans la recherche de nouvelles formes de reproduction sociale, proposant dans ses actions des réponses à des questions d'ordre civilisationnel. Dans ces conditions, les grandes ONG de conservation plaçaient leur activité comme l'élément nodal d'une modernité réconciliée avec la nature. C'était la position du secrétaire général du troisième Congrès des parcs nationaux qui, dans un contexte « d'accroissement de la population humaine, d'incertitude économique et d'instabilité sociale », restait étonnement optimiste et volontariste sur l'avenir de la conservation : « Paradoxalement, [ce contexte] ne signifie pas un affaiblissement de l'idéal des parcs nationaux, mais au contraire son renforcement ; les peuples et les gouvernements du monde entier apprécient toujours les valeurs des parcs nationaux, mais ils réalisent également que la protection stricte requise pour ces espaces n'est pas nécessairement appropriée pour toutes les aires qui doivent être tenues dans des états naturels ou semi-naturels. Les parcs nationaux doivent être protégés plus prudemment que jamais, mais ils doivent être complétés par une série d'autres catégories d'aires protégées, dans le but de répondre aux besoins de développement social et économique de la société moderne » (McNeely et Miller (dir.), 1984, p. 1). De la même manière, la *Stratégie mondiale de la conservation* « laisse simplement entendre que la vision conservationniste de la société doit prédominer. » (Anderson et Grove (dir.), 1987, p. 3).

Pérenniser les exigences de conservation de la nature dans un cadre développementaliste allait devenir un objectif principal du milieu conservationniste. Il restait néanmoins, au début des années 1980 à savoir ce que pouvait désigner sur le terrain cette idée incontournable mais polysémique de développement.

La réponse du champ conservationniste à cette question allait prendre principalement la forme d'une participation politique et économique des populations locales à la gestion des ressources naturelles. Le mouvement, enclenché avec la *Stratégie mondiale de la conservation*, s'est diffusé progressivement tout au long de la décennie 1980. Il a été formalisé dans ce qu'on a appelé les « programmes intégrés de conservation et de développement » au début des années 1990, qui ont eux-mêmes été ensuite partiellement

ment remplacés par la « gestion communautaire des ressources naturelles » (de l'anglais *community-based natural resource management*)<sup>19</sup>.

De manière synthétique, on peut dire que l'ouverture sociale du monde de la conservation entérinait le constat des professionnels selon lequel la nature pouvait représenter une valeur pour les populations locales, et qu'à ce titre la « conservation » comme action politique ne devait plus s'effeuer en dehors des espaces humanisés, mais au contraire au sein même de ces espaces.

Ce qui changeait fondamentalement dans la démarche participative était la volonté des professionnels d'inclure dans leurs politiques les populations directement touchées par les actions de conservation. Alors que la jonction du développement (économique) et de la conservation s'opérait jusqu'alors principalement au niveau national et international, les nouvelles politiques cherchaient à intégrer des populations au contact direct des ressources naturelles à cette dynamique marchande. Une étude de la Banque mondiale sur l'économie de la conservation montre par exemple qu'au Kenya, pays où le secteur de la conservation représentait à la fin des années 1980 autour de 200 millions de dollars par an, mais où les expériences participatives étaient encore très marginales, les revenus de la réserve de Maasai Mara étaient répartis à 5 % vers les populations locales, 5 % vers l'administration locale et 5 % pour les taxes gouvernementales, alors que le secteur privé (compagnies de safari, tour-opérateurs, etc.) s'octroyait les 85 % restants (Bojò (dir.), 1996, p. 46). Les nouvelles politiques de gestion communautaire avaient pour but de renverser cette situation au profit des villageois.

Dans ce mouvement d'ouverture, la conservation participative étendait spatialement les mesures de protection à des zones jusqu'alors peu ou pas protégées. Suivant les expériences menées dans le cadre des réserves de la biosphère, les premières tentatives ont adopté une logique de zonation avec différents secteurs ayant différents degrés de protection. Les expériences plus récentes tentent, elles, d'implanter des politiques de conservation en dehors des zones réglementées. Dans le même sens, les observations de l'écologie du paysage et de certaines études de biogéographie et de gé-

rique sur les dynamiques des populations protégées ont démontré que l'établissement de frontières tranchées entre les zones protégées et le reste du monde pouvait avoir des effets indésirables pour la conservation. Elles montraient qu'il était au contraire souhaitable d'assurer des possibilités de migration des espèces protégées en maintenant des paysages diversifiés et favorables à ces espèces, par lesquels celles-ci pouvaient transiter pour passer d'une réserve à une autre (on parle aujourd'hui de corridors de biodiversité et de complexes d'espaces protégés). C'était d'une certaine manière la revanche d'une vision plus européenne des paysages à protéger et à entretenir, paysages façonnés par l'homme mais riches en diversité, comme le bocage, à l'opposé d'une vision américaine de parcs sauvages entourés par d'immenses espaces totalement artificialisés par des monocultures mécanisées ou des agglomérations urbaines extensives (Larrère et Larrère, 1997).

Ainsi, à l'inverse des réserves de chasse, des réserves forestières ou des parcs nationaux qui restaient accessibles uniquement à des catégories socio-économiques bien identifiées, les politiques de gestion intégrée ont cherché à inscrire la conservation sur des espaces habités et exploités à d'autres fins que la protection des espèces sauvages. Dans un cadre idéal, où le processus d'extension des pratiques conservacionnistes vers des espaces habités permettrait aux acteurs dans leur ensemble (locaux ou non, professionnels ou non) d'accéder à un réel pouvoir de décision sur la gestion des ressources naturelles, mais où d'autres activités existeraient également (notamment l'agriculture), l'équilibre entre un souci conservacionniste et des exigences de développement (au sein même du secteur de la conservation et entre celui-ci et d'autres secteurs) devrait pouvoir être trouvé dans des formes d'aménagement de l'espace qui puissent coordonner ces différentes logiques. Cette équation « développement-protection-aménagement » (Lascombes, 1994, p. 105), à trouver sur un même espace local, distingue fondamentalement cette nouvelle forme de conservation de la conservation « exclusive ». Dans ce dernier cas, les procédures d'expulsion et d'exclusivité de l'usage sont au centre des politiques. Pour la conservation « socialisée » au contraire, c'est le processus d'inclusion qui prédomine. L'objectif est de réappropriier localement la gestion des espèces et de l'espace. En ce sens, on peut parler de conservation intégrée, entendue non pas comme un processus d'appropriation de l'espace (les parcs nationaux et les réserves sont, eux aussi, appropriés par certains acteurs), mais comme un mouvement d'imbrication entre la conservation sectorielle et les autres formes d'exploitation des ressources naturelles. Ce qui est recherché est un dépassement de l'opposition spatiale entre les pratiques de mise en valeur (agriculture, exploitation forestière, etc.) et la préservation des ressources sauvages ; alors que, dans le modèle du parc, cette opposition impliquait,

19. La littérature sur le sujet est importante, du moins dans les pays anglo-saxons.

Parmi les principaux ouvrages, et en se limitant aux publications synoptiques, voir entre autres Berkes (dir.), 1989 ; Kiss (dir.), 1990 ; Bromley (dir.), 1992 ; Wells et Brandon, 1992 ; IED, 1994 ; Western *et al.*, 1994 ; Ghimire et Pimbert (dir.), 1997 ; Agrawal et Gibson (dir.), 2001 ; Compagnon et Constantin (dir.), 2000 ; Cormier-Salem *et al.*, 2002 ; O'Riordan et Stoll-Kleemann (dir.), 2002.



selon l'importance respective de l'une ou de l'autre, que les modes d'usage de l'une s'inscrivent de manière interstitielle et conflictuelle dans l'espace de l'autre.

Il s'agit donc de rendre possible et de créer une continuité spatiale dans la gestion des ressources, la conservation se trouvant alors imbriquée aux autres modes d'utilisation et d'aménagement du milieu, imbrication traduite par une légitimité politique au sein du groupe social concerné.

Ce processus de passage d'une conservation « excluante » à une conservation intégrée est actuellement en cours. Mais si les expériences d'intégration se multiplient (et occupent désormais la quasi totalité de l'espace médiatique du champ conservatoiniste), les exemples que l'on peut qualifier de réellement « intégrés » sont encore rares. Par ailleurs, ce mouvement d'intégration n'a que très partiellement remplacé les formes plus classiques de protection spatiale qui, sous la forme des parcs ou des réserves, restent encore spatialement dominantes. C'est donc un état des lieux forcément baroque qui se présente aux yeux de l'observateur, avec des implications nouvelles souvent étroitement imbriquées à des inerties d'aménagement ou des formes de résistance politique. Le présent ouvrage cherche à rendre compte à la fois de ces héritages et de ces innovations.

### Plan du livre

Le livre a pour originalité d'être le produit de la confrontation entre des chercheurs, des opérateurs (intervenants du développement ou de la conservation) et des bailleurs de fonds. Il est constitué à partir d'une collection d'études de cas portant sur des expériences concrètes de « conservation intégrée », qu'il s'agisse de conservation négociée de la faune sauvage ou de création de réserves communautaires, ainsi que sur des expériences de gestion décentralisée des ressources naturelles qui s'en rapprochent par beaucoup d'aspects, même si leur objectif central est moins la conservation que la recherche de modes de gestion durables de ressources naturelles dans un objectif économique. On y a aussi adjoint des réflexions plus normatives, présentant l'« état de l'art » vu par des opérateurs, des institutions internationales ou des bailleurs de fonds.

L'approche retenue dans cet ouvrage est largement étrangère à une perspective globalisante, à l'exception de cette introduction et de la conclusion qui cherchent à tirer quelques enseignements à partir de l'histoire de la con-

servation et des différentes expériences présentées dans ce livre. Celui-ci s'organise selon un canevas qui suit la composante spatiale en tant qu'élément structurant de la conservation. Comme on l'a dit, l'espace naturel protégé a constitué longtemps l'outil paradigmatique de la protection de la nature : les expériences qui cherchent à dépasser ce cadre sont présentées dans une première partie du livre. L'héritage historique de la conservation « excluante » est un élément structurant de l'espace physique et institutionnel, et il freine en ce sens les tentatives de dépassement de l'opposition entre logiques centralisatrices et prise en compte des pratiques endogènes (au sens large du terme). De la même manière, l'ouverture vers la gestion intégrée passe par une rencontre spatiale entre des usages jusque-là jugés antagoniques. La seconde partie de l'ouvrage cherche à prendre la mesure d'une gestion négociée entre acteurs qui puisse dépasser l'alternative entre une planification centralisatrice et un libéralisme ramené à sa simple dimension économique.

D'autres entrées auraient pu structurer l'enchaînement des articles, tant il est vrai que chaque domaine de savoirs et de pratiques peut revendiquer d'être « au centre » de la problématique qui nous occupe. Cette profusion est visible dans les différents textes qui suivent : qu'il s'agisse de l'économie, d'une sociologie des institutions, des analyses juridiques, des approches anthropologiques, chacun des articles adopte une perspective particulière. De la même manière, ces contributions présentent des expériences dans des lieux parfaitement étrangers les uns des autres. Cette posture qui présente des cas particuliers du possible de la gestion intégrée n'a pas préention à l'exhaustivité, pas plus qu'elle ne cherche à formaliser les facteurs définitifs de « réussite » de cette gestion. Elle envisage au contraire ces exemples comme éléments d'une analyse comparative qui puisse comprendre le cas localisé, ses relations à d'autres cas et son inscription dans des réseaux trans-scalaires où se construit également la gestion intégrée.

C'est en ce sens que, dans la conclusion, nous revenons de manière critique sur les deux grands principes qui sous-tendent la nouvelle philosophie de la conservation, à savoir l'économie libérale et la participation locale, et que nous proposons quelques éléments de réflexion qui visent à dépasser en les complexifiant ce type d'analyse et de pratique. À ce titre, on peut imaginer que les politiques intégrées de développement et de conservation puissent à terme procéder à une seconde intégration, afin de définir des outils de régulation politiques et économiques mondiaux susceptibles de répondre de manière satisfaisante aux exigences localisées de réappropriation et de pluralisme autrement que par une simple invocation rhétorique.